

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-quotidien-d-un-administratif.html>



Bulletin n° 360 - complément

Le quotidien d'un administratif militant dans l'enseignement agricole public

- Les publications - Bulletins -

Date de mise en ligne : jeudi 23 janvier 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Pour commencer... quelques textes en référence

Les dispositions de l'[article L 913-1](#) du Code de l'éducation confirment l'appartenance des personnels administratifs à la communauté éducative. Ils concourent directement aux missions de service public de l'Éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des établissements et des services du Ministère de l'Agriculture.

La [circulaire CAB/C99-0001](#) du 20 avril 1999 fixe les modalités d'exercice des droits syndicaux au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le [compte-rendu](#) des journées d'études organisées par le SNETAP-[FSU](#) en avril 2013 sur « L'évolution des métiers dans l'Enseignement Agricole Public » présente l'analyse des pouvoirs qui agissent sur les conditions de travail et la nécessité d'identifier, voire de construire et de développer des contre pouvoir.

S'engager syndicalement... comment, avec qui et pour faire quoi ?

Les personnels administratifs qui veulent faire évoluer les conditions d'exercice de leurs métiers ont, comme tout agent travaillant dans l'[EAP](#), possibilité de s'investir dans les instances consultatives, voire dans l'action syndicale, à différents niveaux, national, régional ou local.

Au niveau local, nous pouvons faire entendre notre voix au sein des Conseils d'Administration, Conseils de centre, conseils de discipline...etc... Mandatés par les personnels qui nous font confiance, par les organisations syndicales auxquels nous sommes susceptibles d'adhérer, nous sommes amenés à intervenir sur l'organisation, l'administration de notre structure. En tant que représentant syndical, nous échangeons avec nos collègues administratifs et au-delà avec les autres membres de la communauté éducative sur les grandes lignes d'orientation fixées par nos organisations syndicales, afin de nous positionner collectivement avec force dans les instances locales.

Au niveau régional, les personnels administratifs également mandatés par leur organisation syndicale peuvent s'impliquer dans les différentes instances comme le [CTREA](#) (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole), le CHSCTREA... ou encore ainsi participer activement à l'élaboration du PREA-P (Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public), se prononcer sur l'évolution des structures de nos établissements (ouverture-fermetures de classes, dotations en personnels, crédits...).

Au niveau national, on participe, au titre de nos catégories, aux instances syndicales qui définissent les orientations et mandats à porter, à des groupes de travail organisés par le Ministère... Autre engagement possible, en qualité d'élu paritaire, on est amené à défendre les intérêts de nos collègues dans les [CAP](#).

Des objectifs partagés

Être partie intégrante et partie prenante dans la vie de son établissement. Apporter sa pierre à l'édifice de

l'enseignement agricole public.

Agir collectivement sur l'amélioration du déroulement de nos carrières, sur les recrutements, la formation qui nous est due...

Lutter ensemble contre les dégradations de nos conditions de travail !

Des réalités pas toujours facile à vivre

Aucun remplacement n'est prévu dans les établissements où un administratif bénéficie d'une décharge syndicale pour pallier ses absences. Le SNETAP-FSU a ainsi entraîné en ce début d'année scolaire une intersyndicale large dans la [contestation](#) directement auprès du Cabinet du Ministre de cette fin de non recevoir de la part de l'Administration.

Tant que cette iniquité de traitement perdure, il est de fait difficile pour un administratif d'assurer pleinement l'exercice de ses droits syndicaux, de surcroît dans un contexte de pénurie de postes. Il se trouve confronté d'une part, à l'incompréhension de ses collègues en surcharge de travail, et d'autre part aux pressions de sa hiérarchie. Redisons-le avec force : les décharges syndicales sont financées, aussi tous les agents quelque soit leur catégorie ou leur statut doivent pouvoir être remplacés à hauteur du temps syndical qui leur est alloué de droit !

Ajoutons que parfois les modes de gestion « copinage », « arrangement » qui se multiplient dans les structures, détruisent les collectifs de travail et empêchent la fédération autour des revendications syndicales. Le message est clair : ne renonçons pas, ne cédon pas à ces faux-semblants qui ne sont plus au bout du compte des compromis, mais deviennent des compromissions...

Pour quelle raison j'ai choisi le SNETAP-FSU ?

L'offensive « communicative » de certaines organisations syndicales est remarquable... avec un usage des conférences Mélagri comme de nos boîtes professionnelles qui vire au SPAM !

Pourtant, avant la communication, il y a le travail, la réflexion collective, la résistance commune à une déréglementation qui peut sembler parfois comme inexorable du droit du travail.

De même, quelle organisation syndicale peut se prévaloir d'avoir gagné une lutte **seule** face à l'administration... même en passant un temps certain derrière un clavier ? L'action syndicale, la vraie, puise assurément sa force dans l'unité, le collectif de travail et l'action de terrain.

Quelle organisation syndicale peut communiquer à ses adhérents des informations avant même que les négociations n'aient abouti, sans prendre le risque de diffuser y compris des éléments inexacts, sans analyse, sans recul aucun... ?

Ma conviction, c'est que les administratifs de l'enseignement agricole public attendent reconnaissance et respect de leur ministère de tutelle, comme des organisations syndicales auxquelles ils adhèrent.

Les administratifs de l'enseignement agricole public ne sont pas des clients dépourvus de sens critique.

Le quotidien d'un administratif militant dans l'enseignement agricole public

Les informations reçues ne sont pas des biens de consommation courante.

Une organisation syndicale n'est pas une entreprise de services soumise à des opérations publicitaires pour exister.

Les administratifs de l'enseignement agricole public, partie intégrante de la communauté éducative se doivent d'adhérer à des organisations syndicales responsables, qui défendent leurs droits dans un cadre collectif : carrière, statut, avancement, régime indemnitaire, grille indiciaire...et... dotations, déprécarisation, représentation aux instances locales et nationales...etc. Le SNETAP-FSU fait indéniablement partie de ces organisations représentatives, sérieuses, et considérées comme telles par l'administration.

Parce que les personnels, toutes catégories confondues, lui font confiance depuis plus de 50 ans maintenant, le SNETAP-FSU détient une représentativité majoritaire au sein du Ministère chargé de l'Agriculture, ce qui lui confère une grande responsabilité qu'elle tâche d'assurer au quotidien pour tous les agents **qu'ils soient syndiqués ou pas**, à l'image de son site internet, un site ouvert et accessible à tous les agents de l'EAP.

Le SNETAP-FSU continue à œuvrer de toutes ses forces pour l'intérêt des personnels, et ne propose pas systématiquement de bulletin d'adhésion à chacune de ces communications... A bon entendre !

Caroline Brukhanoff
Secrétaire Catégorielle
des Personnels Administratifs